



## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE DE VOLLEYBALL 2011-2012

Article 1	Identification des catégories .....	2
Article 2	Composition de la délégation .....	2
Article 3	Formule de rencontres – Catégories masculines.....	2
Article 4	Formule de rencontres – Catégories féminines.....	7
Article 5	Bris d'égalité 2 équipes ou plus intra section et intersection.....	10
Article 6	Classement.....	11
Article 7	Récompenses .....	12
Article 8	Semage des équipes .....	13
Article 9	Ballons et filet.....	13
Article 10	Costumes.....	14
Article 11	Particularité.....	14
Article 12	Règlements officiels employés.....	14

## VOLLEYBALL 2011-2012

### **\*Article 1 Identification des catégories**

\*1.1

<b>Catégories:</b>	<b>Âge pour la saison 2011 – 2012</b>
--------------------	---------------------------------------

<b>Sec. 1 – 2</b>	<b>Benjamin</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 septembre 1999</b>
<b>Sec. 3 – 4</b>	<b>Cadet</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> octobre 1995 au 30 septembre 1997</b>
<b>Sec. 5</b>	<b>Juvenile</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> juillet 1993 au 30 septembre 1995</b>

1.2

#### **Catégories**

- Masculine (composée de garçons seulement)
- Féminine (composée de filles seulement)

### **Article 2 Composition de la délégation**

\*2.1

#### **Délégation:**

Joueur:	14 (par équipe)
Entraîneur/accompagnateur:	3 (par équipe)

\*2.2

Les dirigeants d'une équipe peuvent inscrire quatorze (14) joueurs, incluant trois (3) substituts. Cependant, l'entraîneur doit avant le début de chaque rencontre, rayer les joueurs excédentaires pour n'utiliser que le maximum de quatorze (14) joueurs pour cette rencontre. À défaut de rayer les joueurs excédentaires, les quatorze (14) joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription au championnat seront déclarés les quatorze (14) joueurs officiellement admissibles. Un minimum de huit (8) joueurs aptes à jouer est requis pour amorcer le championnat sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à huit (8), l'équipe pourra poursuivre la compétition.

### **Article 3 Formule de rencontres – Catégories masculines**

3.1

#### **Préliminaires**

Le tournoi est de type rotation par section

3.1.1

#### **10 régions et plus**

Lors de la réception des avis de participation, si dix (10) régions et plus ont l'intention de participer, le championnat acceptera 16 équipes. Les équipes participantes seront divisées en quatre (4) sections de quatre (4) équipes. Les équipes sont semées d'un (1) à seize (16) selon le modèle de semage établi (voir article 9).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe	Section D Équipe
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
Hôtesse	15	14	13

L'équipe hôtesse et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

- Pendant la ronde préliminaire, chaque équipe joue deux (2) sets de vingt-cinq (25) points (pointage continu) contre chaque équipe de sa section.
- Un (1) point par set gagné est accordé pour déterminer le classement des équipes.
- Après la ronde préliminaire, un classement d'un (1) à quatre (4) par section est obtenu.

Matches de positionnement pour les rondes éliminatoires de division 1 et 2 :

- Les matches de positionnement pour déterminer les positions 1 à 8 (division 1) et 9 à 16 (division 2) sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu). Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.

Match #1 1<sup>er</sup> section A vs 1<sup>er</sup> section D (positions 1 et 3)

Match #2 1<sup>er</sup> section C vs 1<sup>er</sup> section B (positions 2 et 4)

Match #3 2<sup>e</sup> section A vs 3<sup>e</sup> section D (positions 7 et 11)

Match #4 2<sup>e</sup> section B vs 3<sup>e</sup> section C (positions 6 et 10)

Match #5 2<sup>e</sup> section C vs 3<sup>e</sup> section B (positions 8 et 12)

Match #6 2<sup>e</sup> section D vs 3<sup>e</sup> section A (positions 5 et 9)

Match #7 4<sup>e</sup> section B vs 4<sup>e</sup> section C (positions 14 et 16)

Match #8 4<sup>e</sup> section D vs 4<sup>e</sup> section A (positions 13 et 15)

### 3.1.2 9 régions et moins

Lors de la réception des avis de participation, si neuf (9) régions et moins ont l'intention de participer, le championnat acceptera douze (12) équipes. Les équipes participantes seront divisées en trois (3) sections de quatre (4) équipes. Les équipes sont semées d'un (1) à douze (12) selon le modèle de semage établi (voir article 9).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe
1	2	3
6	5	4
7	8	9
Hôtesse	11	10

L'équipe hôtesse et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

- Tous les matchs sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu) contre chaque équipe de sa section. Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Après la ronde de qualification, un classement d'un (1) à quatre (4) par section est obtenu.

### 3.1.3 Ordre des rencontres

L'ordre des rencontres à l'intérieur de chaque section à quatre (4) équipes est le suivant :

- 1) 1<sup>er</sup> de la section contre le 4<sup>e</sup>
- 2) 2<sup>e</sup> de la section contre le 3<sup>e</sup>
- 3) 1<sup>er</sup> de la section contre le 3<sup>e</sup>
- 4) 2<sup>e</sup> de la section contre 4<sup>e</sup>
- 5) 1<sup>er</sup> de la section contre le 2<sup>e</sup>
- 6) 3<sup>e</sup> de la section contre le 4<sup>e</sup>

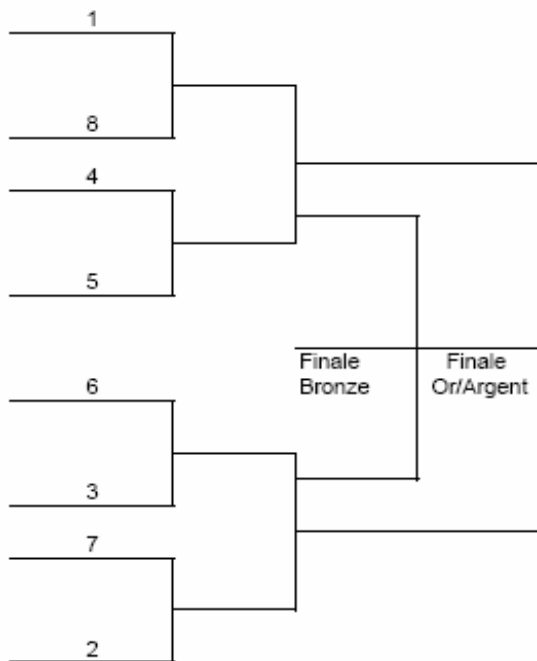
## 3.2 **Éliminatoires**

Suite à la ronde préliminaire et aux matchs de positionnement:

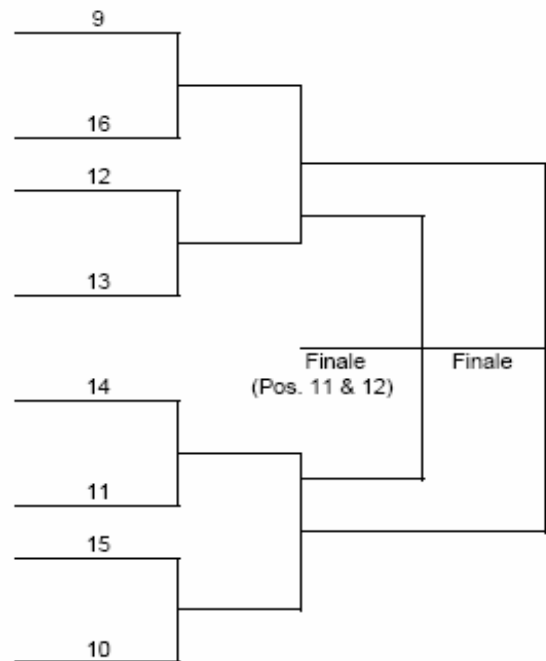
### 3.2.1 10 régions et plus

- Les équipes classées dans les positions 1 à 8 prendront part au tournoi éliminatoire de 1<sup>re</sup> division.
- Les équipes classées dans les positions 9 à 16 prendront part au tournoi éliminatoire de 2<sup>e</sup> division.
- Tous les matchs éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) sets. Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Les rondes éliminatoires sont de type simple élimination et comprennent :
  - ⇒ Quart de finales
  - ⇒ Demi-finales
  - ⇒ Finale OR / ARGENT (N.B. : détermine les champions en 2<sup>e</sup> division)
  - ⇒ Finale BRONZE (N.B. : détermine les positions 11 et 12 au classement global)

### 1<sup>re</sup> Division

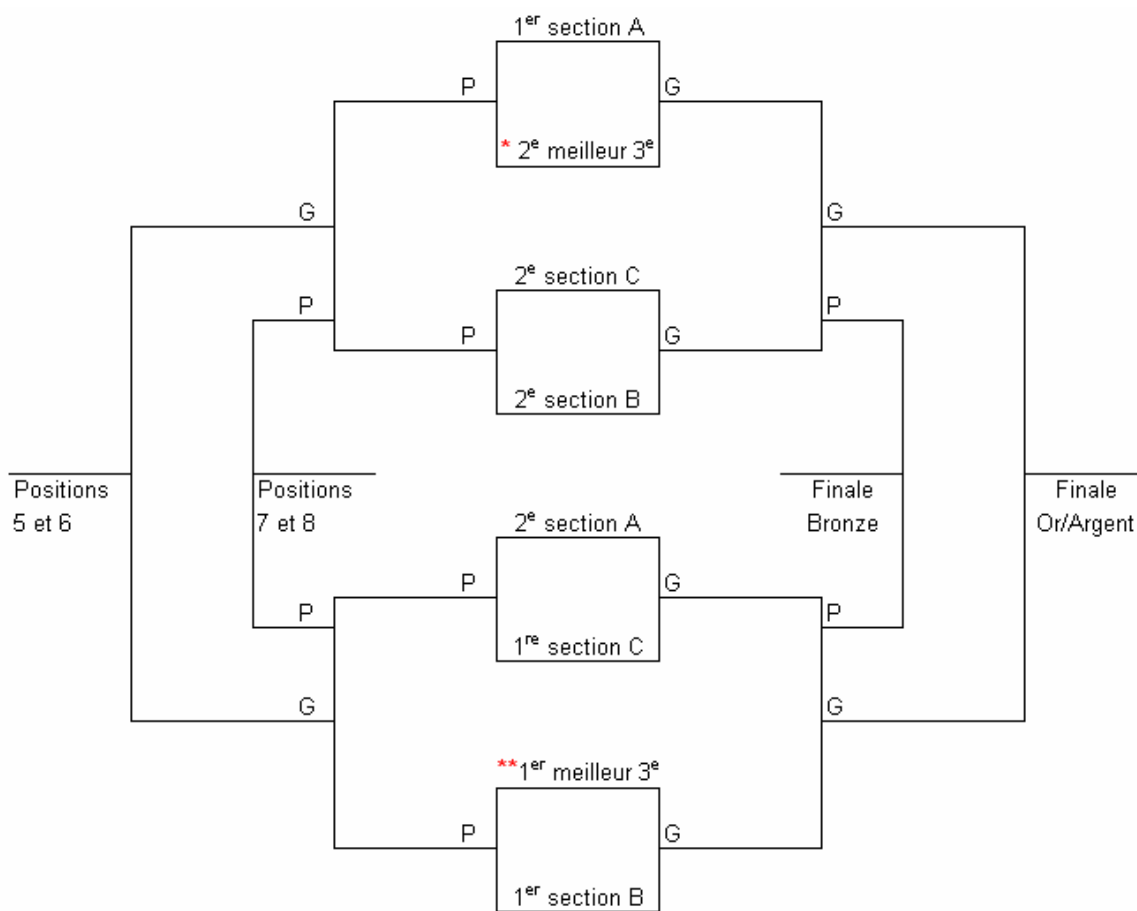


### 2<sup>e</sup> Division



#### 3.2.2 9 régions et moins

- Les équipes classées 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque section ainsi que les deux (2) meilleures 3<sup>e</sup> positions prendront part au tournoi éliminatoire. L'équipe classée 3<sup>e</sup> meilleur 3<sup>e</sup> et les équipes classées 4<sup>e</sup> de chaque section prendront part à des matchs de classement pour déterminer les positions 9 à 12.
- Tous les matchs éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu). Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Les rondes éliminatoires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> division sont de type simple élimination avec matchs de classement et comprennent :
  - ⇒ Quart de finales
  - ⇒ Demi-finales
  - ⇒ Finale OR / ARGENT
  - ⇒ Finale BRONZE
  - ⇒ Matchs de classements



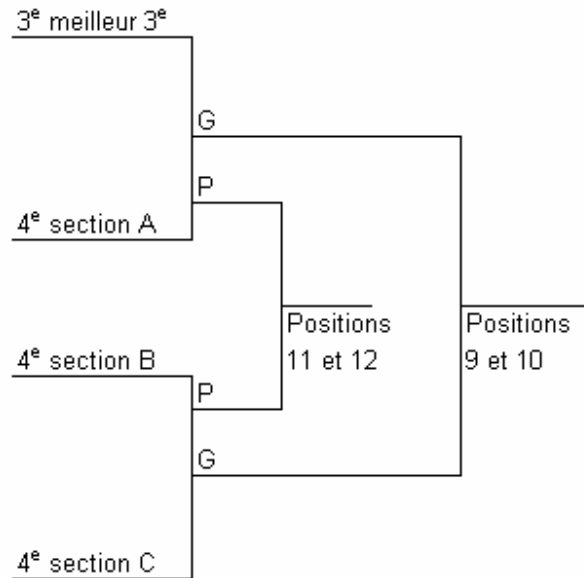
\* ou le 1<sup>er</sup> meilleur 3<sup>e</sup> si le 2<sup>e</sup> meilleur 3<sup>e</sup> provient de la section A

\*\* ou le 2<sup>e</sup> meilleur 3<sup>e</sup> si le 1<sup>er</sup> meilleur 3<sup>e</sup> provient de la section B

N.B. : Les meilleurs troisièmes sont déterminés par le système suivant :

- Les meilleures fiches victoires-défaites.
- Les meilleurs quotients points POUR sur points CONTRE

Matches de classement – Positions 9 à 12 :



**\*3.3 Semage des équipes**

Les équipes seront semées par un comité composé de trois personnes:

- Coordonnateur des programmes scolaires du RSEQ.
- Directeur technique FUS
- Une personne ressource au besoin ayant une bonne connaissance du volleyball scolaire.

**Article 4 Formule de rencontres – Catégories féminines**

**4.1 Préliminaires**

Le tournoi est de type rotation par section.

Les équipes participantes sont divisées en quatre (4) sections de cinq (5) équipes. Les équipes sont semées d'un (1) à vingt (20) selon le modèle de semage établi (voir article 9).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe	Section D Équipe
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13
17	18	19	Hôtesse

L'équipe hôtesse et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

Pendant la ronde préliminaire, chaque équipe joue deux (2) sets de vingt-cinq (25) points (pointage continu) contre chaque équipe de sa section.

- Un (1) point par set gagné est accordé pour déterminer le classement des équipes.
- Après la ronde préliminaire, un classement d'un (1) à cinq (5) par section est obtenu.

#### 4.1.1 Ordre des rencontres

L'ordre des rencontres à l'intérieur de chaque section à cinq (5) équipes est le suivant :

- 1) 2<sup>e</sup> contre le 4<sup>e</sup> de la section
- 2) 3<sup>e</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 3) 1<sup>er</sup> contre le 4<sup>e</sup> de la section
- 4) 2<sup>e</sup> contre le 3<sup>e</sup> de la section
- 5) 1<sup>er</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 6) 3<sup>e</sup> contre le 4<sup>e</sup> de la section
- 7) 2<sup>e</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 8) 1<sup>er</sup> contre le 3<sup>e</sup> de la section
- 9) 4<sup>e</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 10) 1<sup>er</sup> contre le 2<sup>e</sup> de la section

#### 4.2 Éliminatoires

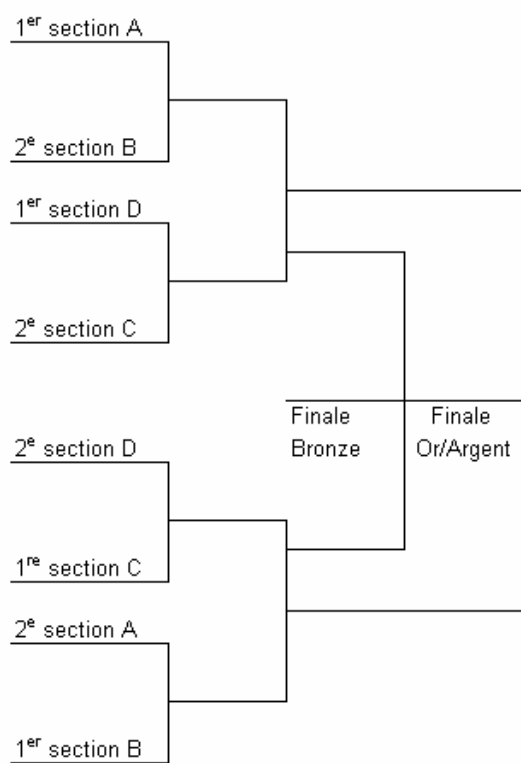
Suite à la ronde préliminaire :

- Les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque section prendront part au tournoi éliminatoire de 1<sup>re</sup> division (positions 1 à 8).
- Les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de chaque section prendront part au tournoi éliminatoire de 2<sup>e</sup> division (positions 9 à 16).
- Les équipes classées 5<sup>e</sup> de chaque section prendront part à des matchs de classement pour les positions 17 à 20.
- Tous les matchs éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu). Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.

Les rondes éliminatoires de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> division sont de type simple élimination et comprennent :

- ⇒ Quart de finales
- ⇒ Demi-finales
- ⇒ Finale OR / ARGENT (N.B. : détermine les champions en 2<sup>e</sup> division)
- ⇒ Finale BRONZE (N.B. : détermine les positions 11 et 12 au classement global)

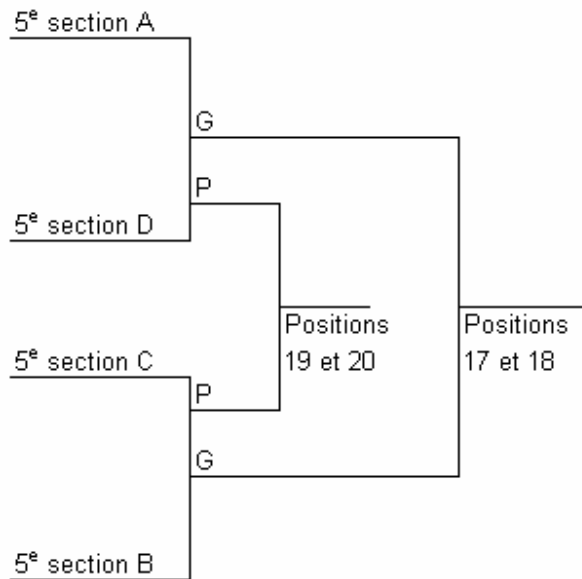
**1<sup>er</sup> Division**



**2<sup>e</sup> Division**



Matches de classement – Positions 17 à 20 :



#### 4.3 Provenance des équipes

Les quinze (15) premières équipes sont acceptées sur la base d'une (1) équipe par région en plus de l'équipe hôte. Les autres places disponibles seront déterminées en s'inspirant du classement de l'année précédente selon les avis de participation des régions.

#### **Article 5 Bris d'égalité 2 équipes ou plus intra section et intersection**

5.1 En cas d'égalité au classement, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée, cependant l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

- 1- Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 2- Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 3- Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
- 4- Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.

- 5.2 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

## **Article 6**

### **Classement**

#### 6.1 Catégories masculines

##### 6.1.1 10 régions et plus

- 1<sup>er</sup> : gagnant de la Finale OR / ARGENT division 1
- 2<sup>e</sup> : perdant de la Finale OR / ARGENT division 1
- 3<sup>e</sup> : gagnant de la Finale BRONZE division 1
- 4<sup>e</sup> : perdant de la Finale BRONZE division 1
- 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> : selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs éliminatoires de quarts de finale de division 1.
  
- 9<sup>e</sup> : gagnant de la Finale de division 2
- 10<sup>e</sup> : perdant de la Finale de division 2
- 11<sup>e</sup> : gagnant du match entre les deux demi-finalistes de division 2
- 12<sup>e</sup> : perdant du match entre les deux demi-finalistes de division 2
- 13<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> : selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs de quarts de finale de division 2.

##### 6.1.2 9 régions et moins

- 1<sup>er</sup> : gagnant de la Finale OR / ARGENT
- 2<sup>e</sup> : perdant de la Finale OR / ARGENT
- 3<sup>e</sup> : gagnant de la Finale BRONZE
- 4<sup>e</sup> : perdant de la Finale BRONZE
- 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> : selon les résultats des matchs de classements pour les positions 5 à 8
- 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> : selon les résultats des matchs de classements pour les positions 9 à 12

#### 6.2 Catégories féminines

- 1<sup>er</sup> : gagnant de la Finale OR / ARGENT division 1
- 2<sup>e</sup> : perdant de la Finale OR / ARGENT division 1
- 3<sup>e</sup> : gagnant de la Finale BRONZE division 1
- 4<sup>e</sup> : perdant de la Finale BRONZE division 1
- 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> : selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs éliminatoires de quarts de finale de division 1.
  
- 9<sup>e</sup> : gagnant de la Finale de division 2
- 10<sup>e</sup> : perdant de la Finale de division 2
- 11<sup>e</sup> : gagnant du match entre les deux demi-finalistes de division 2
- 12<sup>e</sup> : perdant du match entre les deux demi-finalistes de division 2
- 13<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> : selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs éliminatoires de quarts de finale de division 2.
  
- 17<sup>e</sup> à 20<sup>e</sup> : selon les résultats des matchs de classement pour les positions 17 à 20.

## **Article 7      Récompenses**

### 7.1      Catégories masculines

#### 7.1.1    10 régions et plus

- Une bannière provinciale (36 X 72) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 1.
- Une bannière (30 X 60) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 2.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes ayant terminé première (médailles d'or), deuxième (médailles d'argent) et troisième (médailles de bronze) du tournoi éliminatoire de division 1 et division 2

#### 9 régions et moins

Une bannière provinciale (36 X 72) permanente est remise à l'équipe classée première au classement des régions.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes ayant terminé première (médailles d'or), deuxième (médailles d'argent) et troisième (médailles de bronze) du tournoi éliminatoire.

### 7.2      Catégories féminines

- Une bannière provinciale (36 X 72) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 1.
- Une bannière (30 X 60) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 2.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes ayant terminé première (médailles d'or), deuxième (médailles d'argent) et troisième (médailles de bronze) du tournoi éliminatoire de division 1 et division 2.

### 7.3      Les bannières et médailles sont remises pour les catégories suivantes :

- Benjamin féminin
- Benjamin masculin
- Cadet féminin
- Cadet masculin
- Juvénile féminin
- Juvénile masculin

## **Article 8 Semage des équipes**

Le RSEQ Provincial procédera au semage des 8 premières équipes. Elles seront réparties selon les positions préétablies sur la feuille de tirage. Les équipes identifiées 9 à 16 seront placées aléatoirement en respectant un processus de séparation des équipes provenant d'une même région. De plus une région présentant plus d'une équipe et qu'aucune de ces équipes n'est identifiée dans le semage 1 à 8, la meilleure équipe de cette région obtiendra le meilleur semage 9 à 16 des équipes de cette région.

Le RSEQ Provincial fournira au comité organisateur le tableau officiel au plus tard le mercredi midi de la semaine du championnat.

8.1 Les équipes catégories benjamin et cadet des régions sont semées en fonction du classement combiné (50 % / 50 %) des meilleures équipes de la région de l'année précédente de la catégorie et de la catégorie inférieure. Dans la catégorie juvénile les régions sont semées en fonction du classement combiné (2/3 de la catégorie juvénile + 1/3 de la catégorie cadette).

- Semage juvénile : rang juvénile + rang cadet de l'année précédente
- Semage cadet : rang cadet + rang benjamin de l'année précédente
- Semage benjamin : rang benjamin de l'année précédente

N.B. En cas d'égalité au classement combiné, la priorité sera accordée selon le rang de la catégorie.

8.2 La répartition des équipes dans les sections se fait de la façon suivante :

- A) Les deux (2) premiers de chaque section sont répartis selon l'ordre de semage prévu, mais uniquement composé d'un (1) premier représentant d'une région (8 meilleures régions, peu importe le semage réel).
- B) Les autres équipes sont ensuite placées dans l'ordre global du semage de façon à combler toutes les 3es places de chaque section, en évitant les affrontements hâtifs d'équipes d'une même région. (Ne pas se retrouver dans la même section pour la ronde préliminaire ni avoir à s'affronter en 1<sup>re</sup> ronde éliminatoire).

On procède également ainsi pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> places de chaque section et à cette étape la priorité absolue est d'éviter les affrontements infrarégional hâtifs. L'ordre de semage à cette étape n'est utilisé qu'à titre suggestif.

## **Article 9 Ballons et filet**

9.1 Le ballon officiel employé lors des championnats est:

BADEN SE-15-0C
----------------

9.2 Le filet recommandé par le RSEQ Provincial pour ses championnats est:

Tachikara GTO
---------------

\*9.3 **Hauteur du filet**

Benjamin féminin	2 m 15
Benjamin masculin	2 m 24

Cadet féminin	2 m 24
Cadet masculin	2 m 35

Juvenile féminin	2 m 24
Juvenile masculin	2 m 43

**Article 10** **Costumes**

- 10.1 Un T-shirt et un pantalon court uniformes sont un costume approprié.
- 10.2 Sur le maillot, le numéro du joueur doit être de trois (3) à six (6) pouces sur la poitrine et de six (6) pouces dans le dos. Ces numéros doivent être d'une couleur contrastante à celle du maillot et être identiques à l'avant et à l'arrière. Les numéros permis en volley-ball sont de 1 à 18.

**Article 11** **Particularité**

- 11.1 Lors des rencontres, les équipes devront utiliser le principe du 2-2-1 pour l'échauffement à l'intérieur d'un maximum de 10 minutes.

**Article 12** **Règlements officiels employés**

- 12.1 Les règlements officiels employés lors des championnats scolaires provinciaux de volleyball sont ceux reconnus par la Fédération de volleyball du Québec.
- \*12.1.1 Le règlement du LIBERO est appliqué au niveau scolaire dans la catégorie cadette féminine, juvénile féminine et masculine.
- \*12.1.2 Dans la catégorie benjamine et cadette masculine, l'utilisation du libéro est interdite.
- \*12.1.3 Pour la catégorie benjamine, une équipe pourra faire un maximum de cinq (5) points consécutifs.
- 12.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 12.3 Les règlements administratifs du secteur scolaire du RSEQ Provincial doivent être respectés.